



Movelier, avril 2022

CÓNVOCAÇÃO A L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyennes et citoyens sont convoqués à une Assemblée communale ordinaire **le 18 mai 2022 à 20h00**, à la Halle polyvalente

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Discuter et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun.
4. Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 61'440.- au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et sur les liquidités à disposition.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Movelier.
6. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 5 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Exceptionnellement, les comptes communaux et bourgeois 2021 vous seront distribués ultérieurement.

LE CONSEIL COMMUNAL